



## BULLETIN D'INFORMATIONS MAIRIE DE GRAMONT

Septembre 2008

### PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis les 6 et 24 juin dernier. Après délibérations, ils ont décidé :

- ❖ **De réaliser un certain nombre de travaux** (étanchéité de la toiture de la mairie et de la salle des fêtes, remplacement de la porte des toilettes, travaux de peinture et d'aménagement dans les logements appartenant à la Commune - poste et ancienne école -
- ❖ **L'inscription** de Gramont dans le projet de mise aux normes de l'assainissement initié par la Communauté des communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (cf. dossier du jour)
- ❖ **De participer aux frais de transport scolaire** des écoliers, collégiens et lycéens de Gramont scolarisés au sein du Département et hors du Département. Le Département assure en effet 85% du coût du transport scolaire et la part complémentaire reste à la charge des familles. Pour l'année scolaire 2008/2009, la différence (15% du coût) sera donc prise en charge par la Mairie, à savoir 92,00 € pour un demi pensionnaire et 46,00 € pour un interne. Ces montants sont versés directement au Département par la Commune

### LE MOT DU MAIRE

*Depuis plus de quarante ans que je vis parmi vous, Gramont a changé.*

*Commune rurale pendant des générations, elle accueille désormais, des familles venues d'horizons professionnels et géographiques différents, et font revivre les fermes et les maisons que l'on voyait fermées depuis de longues années.*

*Chaque nouvel habitant de notre village se présente à la Mairie pour y accomplir les démarches nécessaires à son installation, mais je l'invite aussi, si le cœur lui en dit, à consulter les différentes activités des associations de Gramont : quelle meilleure façon, en effet, de faire connaissance, qu'autour d'un événement festif ?*

*Et si cela ne suffit pas, nous trouverons le moyen de nous réunir et de nous présenter mutuellement. Pourquoi pas à l'occasion de la traditionnelle « coque des Rois » ?*

*Mais nous n'y sommes pas encore et espérons que l'automne nous réserve encore de belles journées ensoleillées.*

***Bien sincèrement à toutes et à tous.***

*Jean-Claude SUNÉ*

## LES COMMISSIONS

Les délégués désignés par le Conseil Municipal ont représenté la Commune lors des différentes réunions organisées par la Communauté de Communes ainsi que par les syndicats ou les associations. Ces réunions concernaient essentiellement la désignation des représentants des différentes instances (conseils d'administrations, bureaux...).

## LE DOSSIER DU JOUR : L'ASSAINISSEMENT EN QUESTION

Le Code général des collectivités territoriales précise que les communes sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées.

Toutefois à la demande des communes qui composent la *Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise*, c'est cette dernière qui est dotée de la compétence « réalisation du zonage d'assainissement ». Elle assure déjà depuis 2006 le contrôle de la conception et de la réalisation des assainissements non collectifs des nouvelles constructions et à terme, soit au plus tard le 31 décembre 2012, elle devra assurer le contrôle périodique de tous les ouvrages d'assainissement non collectif.

Pour la réalisation de ce zonage d'assainissement, la Communauté de Communes va confier l'étude à un prestataire de services.

Jusqu'à présent notre commune est en assainissement autonome. Le Conseil Municipal a toutefois délibéré le 6 juin dernier pour s'inscrire dans le projet réalisé par la Communauté de Communes et demander une étude qui définirait les différentes solutions techniques et financières qui pourraient répondre au mieux aux spécificités de Gramont. Le bureau d'étude s'engage ainsi à effectuer :

- ❖ Une étude technique et environnementale de l'évolution de l'assainissement collectif sur le centre bourg (définition des contraintes, investissements à réaliser, précisions sur la dimensions des ouvrages et sur la localisation possible du réseau)
- ❖ Une étude de faisabilité des solutions d'assainissement non collectif (réhabilitation d'éventuels points noirs détectés, dispositif pour les éventuelles nouvelles habitations, travaux d'amélioration des fossés d'écoulement si nécessaire)
- ❖ Une estimation financière comparée de chaque scénario.

*Le résultat de ces études seront communiquées dès leur réalisation.*

Pour aller plus loin sur ce thème :

- la **Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau** « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »

- **les sites** consacrés à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et plus particulièrement sa rubrique « compétences » [www.cc-lomagne82.fr](http://www.cc-lomagne82.fr) ou environnement [www.tourisme-en-lomagne.com](http://www.tourisme-en-lomagne.com).

## LA VIE A GRAMONT

### BIEN VIVRE A GRAMONT

Au cours de son assemblée générale qui s'est tenue le 2 juillet dernier, l'association **BIEN VIVRE A GRAMONT** a désigné son conseil d'administration. Le **27 septembre** se sont déroulées «*les vendanges à l'ancienne*».

Pour en savoir plus ou contacter l'association, vous pouvez vous adresser à son président, Bernard CORBIERE ☎ 05 63 94 00 08 ou à sa trésorière, Chantal MELLAC, ☎ 05 63 94 03 33.ou par mail : [bienvivre\\_gramont@yahoo.fr](mailto:bienvivre_gramont@yahoo.fr)

### LE FOYER RURAL

Les fêtes estivales organisées par **Le FOYER RURAL** se sont déroulées avec succès. De nombreux gramontois se sont retrouvés au traditionnel méchoui, et malgré des températures fort peu clémentes, la fête locale des 15 et 16 août a réuni, dans la bonne humeur, joueurs de pétanque, randonneurs, gourmets et danseurs !

Les soirées à venir seront annoncées prochainement par courrier.

Pour en savoir plus ou contacter l'association, vous pouvez vous adresser à sa présidente Stéphanie BORDES ☎.05 63 94 51 82 ou Etienne Patrice, son trésorier ☎ 06 75 00 88 99

### L'ASSOCIATION DES CHASSEURS

Au cours de la réunion de l'assemblée générale de **L'ASSOCIATION DES CHASSEURS**, le 3 août dernier, le rapport annuel moral ainsi que le compte rendu financier ont été présentés.

Pour en savoir plus ou contacter l'association, vous pouvez vous adresser à son président, Emile MOLES ☎05 63 94 00 20 ou à son trésorier, Bernard SAURIN ☎05 63 94 09 32

### GYMNASTIQUE

Les activités de la gymnastique volontaire reprennent, et le premier rendez-vous de l'année 2008-2009 s'est tenu le mardi 23 septembre 2008 à 19 heures

*Renseignements* : Patricia RUBY :☎ 06 75 38 66 04

### LES AMIS DU CHATEAU

Le 35ème festival de Gramont a proposé, cette année encore, un programme de qualité, chants troubadours, musique baroque, duo violon et piano, polyphonies et monodies, jazz... ont attiré un large public. L'exposition de peinture de Charles de Rodat a quant à elle été admirée par ne nombreux visiteurs.

Pour en savoir plus sur **L'ASSOCIATION LES AMIS DU CHATEAU**, vous pouvez vous adresser à sa présidente, Patricia RUBY ☎ 06 75 38 66 04

## LE SOUS PREFET AUX CHAMPS

Le Maire et ses adjoints ont eu l'honneur d'accueillir le 1<sup>er</sup> août dernier, le sous-préfet du Tarn et Garonne, Monsieur COUSINARD, qui effectuait une visite dans les communes du Département.

A cette occasion, un certain nombre de questions ont été posées au représentant de l'Etat : difficulté d'obtenir un permis de construire sur le territoire de la commune, obligations et réglementation en matière de travaux de voirie, les subventions envisageables pour la réalisation des projets communaux, etc...

Pour l'instant, aucune réponse n'a encore été apportée aux sujets évoqués. Nous ne manquerons pas de faire part, à travers un prochain bulletin, des éventuelles réactions à ces questions.

## A L'OCCASION DU BICENTENAIRE DU DEPARTEMENT, UN PEU D'HISTOIRE...

Lors de la création des Départements, le 4 mars 1790, Gramont relevait du canton de Saint-Clar et donc du Département du Gers.

Le 28 juillet 1808, Napoléon 1<sup>er</sup>, qui était venu à Montauban, accompagné de Joséphine, décida *"de créer, la ville, chef-lieu d'un département dont le territoire serait pris sur les départements voisins."*

La légende raconte que Napoléon posa son poing sur une carte, à l'emplacement de Montauban, et, le pouce déplié, délimita les limites du nouveau département. Le 21 novembre 1808, l'Empereur signa le décret donnant naissance au Tarn-et-Garonne.

C'est ainsi que Gramont fut rattaché à ce nouveau Département.

Nous célébrons cette année le bicentenaire du Département, et à cette occasion, les jardins du château ont pris un air de fête. Pour rendre hommage à Joséphine de Beauharnais, les parterres se couvrent de Dahlias, très appréciés, au dire des historiens, de l'Impératrice, mêlés aux Piments Antillais, rappelant ses origines, et agrémentés de Basilic pourpre, à l'arôme puissant.

## INFORMATIONS DE DERNIERE MINUTE

- ✓ Le prochain recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 16 février 2009 et sera réalisé, comme précédemment, par Madame Maryse BLUMEREL. Les modalités pratiques vous seront communiquées ultérieurement.
- ✓ Chantal Moro, secrétaire de la mairie, sera absente les mardi 14 et 21 octobre ainsi que le 18 novembre.
- ✓ Veuillez noter les nouvelles coordonnées téléphoniques de Marie-Pierre BENECH, Conseillère municipale : 05 63 29 24 88 – courriel : [daniel.benech@orange.fr](mailto:daniel.benech@orange.fr)

*Merci à chacune et chacun pour sa contribution à ce numéro*

